



**RELEVÉ DES DECISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SEANCE du 07 Juin 2022

L'an deux mille vingt-trois, le sept juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 1er juin 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – MM HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James – AUBIN Dimitri - Daniel COULON - Mmes POULLET Danielle - Marie Gil SCHMITT - Mme DE CORO Jessica - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille - PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia --

ABSENTS EXCUSES : M. REBUFFAT Jacky - ALTIER Jonathan -

PROCURATIONS : M. REBUFFAT à Mme MENALDO KEBDANI Nadia

Soit 18 votants

-----

1. Désignation du secrétaire de séance : Sophie ARNAUD GIBOULET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 05 avril 2023 :

Après demande de modification par Madame PANAFIEU le compte rendu est approuvé par 15 voix POUR, 2 abstentions (M. REBUFFAT – Mme MENALDO KEBDANI) et 1 voix CONTRE (Mme PANAFIEU)

3. Décision modificative n° 1 :

La décision modificative n° 1 du budget général est approuvée à l'unanimité.

4. Taxe de séjour : demande de la CA Nîmes Métropole de transférer la taxe : Retiré de l'ordre du jour. Simple information donnée au conseil municipal.

5. Passage à la comptabilité M57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le passage de la comptabilité M14 sur laquelle est géré le budget communal, vers la comptabilité M57, seule comptabilité désormais reconnue par l'Etat.

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

6. Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs d'électricité :

La redevance d'occupation du domaine, d'un montant de 234 € pour 2023, due par ENEDIS, est approuvée à l'unanimité.

7. Redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications :

40 € le km d'artères aériennes

30 € le km d'artères souterraines

20 € le m<sup>2</sup> d'emprise au sol.

8. Location d'une parcelle de terrain :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la location d'une partie de la parcelle cadastrée section AK n° 212 au prix annuel de 100 €.

9. Adhésion de la commune de Sernhac au SIVU DFCI du massif du Gardon

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Sernhac aux SIVU du DFCI des massifs du Gardons.

10. Renouvellement de la convention avec l'US Foot la Régordane :

La convention 2023/2024 de mise à disposition du stade municipal avec l'US foot de la Régordane est approuvée à l'unanimité.

11. Tranche 2 de la rénovation du parc de l'éclairage public : convention avec le SMEG

La convention avec le SMEG relative à la tranche 2 des travaux de renouvellement du parc d'éclairage public est approuvée à l'unanimité.

12. Convention pâturage :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de pâturage à signer avec le SMGG et l'ONF pour autoriser le berger à laisser pâturer son troupeau sur les parcelles communales.

13. Questions diverses

13. Questions diverses

13.1 Tirage au sort des jurés d'assises : trois noms ont été tirés au sort.

13.2 Commission de révision des listes électorales : l'ensemble des membres sont reconduits.

13.3 Point sur les reprises de concessions au cimetière : procédure en cours, qui sera soumise à l'assemblée à la rentrée 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h02.

Pour le maire absent,  
L'adjoint délégué aux travaux  
JM. HIBSCHELE

